



16/10/2018

## Réaction de la FPI à la suite du remaniement ministériel

*A l'annonce du remaniement ministériel et du départ de Jacques Mézard du ministère de la Cohésion des territoires, la FPI tient à souligner les relations de confiance qu'elle avait nouées avec le ministre et son secrétaire d'Etat, Julien Denormandie. Elle se réjouit de pouvoir poursuivre le travail entamé avec celui-ci, désormais ministre chargé de la ville et du logement, sur le projet de loi ELAN comme sur les lois de finances.*

Si cette continuité est bienvenue, la FPI accueille aussi favorablement la grande innovation que constitue le nouveau périmètre du ministère de la cohésion des territoires, élargi aux relations avec les collectivités territoriales, sous la responsabilité de Jacqueline Gourault, en lien avec Sébastien Lecornu, chargé des collectivités territoriales. En effet, les ambitions affichées pour la politique du logement restent lettre morte sans l'adhésion et le volontarisme des élus locaux. Ce nouveau ministère pourrait créer les conditions d'un meilleur dialogue entre les collectivités locales et les maîtres d'ouvrage, et libérer ainsi la construction.

Pour Alexandra François-Cuxac, Présidente de la FPI France, « *cette question-clé du rôle des élus locaux dans la politique de l'offre sera d'ailleurs un des axes prioritaires des propositions de la FPI en 2019, dans un contexte de raréfaction des permis de construire.* »

### A PROPOS DE

La Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) est l'unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en France, dont elle négocie les accords de branche. Le chiffre d'affaires de la promotion privée s'élève à 43,1 milliards d'euros, elle emploie 29 650 personnes (données rapport de branche 2017). La FPI rassemble plus de 570 sociétés de promotion adhérentes via 18 chambres régionales, en métropole et outre-mer. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur la production immobilière (logement, immobilier d'entreprise et résidences services), la FPI promeut les intérêts de la profession. Dans cette optique, elle échange avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'immobilier et participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires.

La FPI met à disposition des décideurs publics son Observatoire Statistique National du logement neuf, élaboré à partir de la production et des ventes de ses adhérents et représentant 90% du marché.

La FPI intervient également auprès des instances européennes via l'Union Européenne des Promoteurs-Constructeurs (UEPC).

**CONTACT PRESSE : Sophie Mazoyer - FPI France - 01 47 05 44 36 – [s.mazoyer@fpifrance.fr](mailto:s.mazoyer@fpifrance.fr)**